STRATÉGIE DE PROTECTION INTÉGRÉE DE LA BETTERAVE EN FRANCE

par Hervé **Escriou**[1]

La directive communautaire 91/414 définit la lutte intégrée comme « L'application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, biotechnologiques, chimiques, physiques, culturales ou intéressant la sélection des végétaux dans laquelle l'emploi de produits chimiques phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des organismes nuisibles en dessous du seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptables. ». En France, le plan Ecopytho 2018 demande à l'agriculture de réduire l'utilisation des intrants phytosanitaires de 50% à l'horizon 2018 si possible. La filière betteravière est engagée dans cette démarche en gardant l'objectif de compétitivité prioritaire.

Réduire l'utilisation des intrants phytosanitaires tout en améliorant la compétitivité de la filière est un challenge difficile à relever.

Les leviers d'action concernent le désherbage, la protection fongicide et la protection insecticide. Des approches différentes sont explorées et sont présentées. Dans le cas du désherbage, la mise en œuvre des meilleures pratiques est un levier d'action. Proposer des alternatives au désherbage chimique procure des marges d'évolution importantes. La mise en œuvre du désherbage mécanique a été expérimentée depuis plusieurs années, sur la culture de la betterave et les résultats obtenus tant du point de vue technique, économique ou environnemental permettent d'envisager les évolutions possibles. La protection fongicide est construite sur 3 piliers : évaluation du risque, adaptation variétale et observation. Les dispositifs en place montrent année après année les évolutions possibles dans le raisonnement de la protection fongicide et font apparaître les besoins d'une sélection variétale plus attentive à la sensibilité des variétés aux maladies foliaires. Adapter la protection insecticide au risque est un raisonnement paraissant simple et logique. Dans les faits, l'évaluation du risque nécessite un dispositif d'observation important et l'établissement de règles de décision. La mise en place d'observatoires du parasitisme est un moyen de localiser et de quantifier le risque « parasitisme » et d'adapter la protection en conséquence.

Le tour d'horizon proposé montre qu'il existe des possibilités de réduire l'usage des intrants phytosanitaires sans pour autant remettre en cause l'amélioration de la compétitivité de la filière. Dans cette perspective, les changements proposés impliquent des investissements en matériels, des évolutions variétales et la mise en place de réseaux d'observations pérennes.

[1]Attaché de direction, Institut technique de la Betterave.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2012.